



**MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
DIRECTION GÉNÉRALE DES PATRIMOINES
MUSÉE NATIONAL ET DOMAINE DU CHÂTEAU DE PAU**

**ETUDE POUR LA MISE EN PLACE D'UN PLAN DE GESTION
D'UN JARDIN HISTORIQUE
DOMAINE DU CHÂTEAU DE PAU**

**MARCHÉ PUBLIC DE SERVICE
PRESTATIONS INTELLECTUELLES**

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

MAPA- Article 27 du décret 360 – 2016

Date limite de dépôt des candidatures: 28 avril 2017-17h

Sommaire: Cahier des Clauses Techniques Particulières

Cahier des Clauses Techniques Particulières.....	1
PREAMBULE - CONTEXTE.....	3
1.OBJECTIFS DE L'ETUDE.....	3
2.COMPÉTENCES REQUISES.....	4
3.PRESENTATION DU DOMAINE.....	4
3.1 Situation administrative.....	4
3.2 Etat des lieux.....	5
3.3 Eléments particuliers.....	5
3.4 Personnel.....	6
3.5 Usage actuel des lieux.....	6
4.CONTENU DE L'ÉTUDE.....	7
4.1 Etat des lieux.....	7
4.2 Priorité d'interventions techniques.....	9
4.3 Priorité d'interventions pour améliorer l'accueil du public.....	9
5.DEROULEMENT DE L'ETUDE.....	10
5.1 Durée globale.....	10
5.2 Phasages.....	10
6 COMITE DE PILOTAGE/ CONCERTATION.....	10
6.1. Comité de pilotage.....	10
6.2 Concertation.....	10
7 ORGANISATION DES RÉUNIONS.....	11
8 COMMUNICATION.....	11
9 LIVRABLES.....	11

PREAMBULE - CONTEXTE

Soucieux de préserver son patrimoine architectural et paysager dans un équilibre durable, le Musée national et domaine du château de Pau souhaite mettre en place un plan de gestion de son domaine afin de définir un programme de travaux destinés à l'entretien et à la conservation des espaces végétalisés.

Le domaine se déploie sur 23 hectares et se compose de trois ensembles, d'est en ouest: les jardins édifiées sur les terrasses entourant le château, la Basse-Plante, le grand parc.

Annexe n°1 : plan général du domaine

Le plan de gestion devra tenir compte de l'histoire, de l'architecture, des usages anciens et actuels et du devenir du site .

Il s'articulera avec

- le projet scientifique et culturel du Musée national et domaine du château de Pau réactualisé et validé en 2015,
- les projets de restauration du parc et des jardins proposés par l'Architecte en Chef des Monuments et Historiques, dont le dernier programme a débuté en 1999
- le schéma directeur de travaux dont la réactualisation est prévue en 2017.

Le plan de gestion, en tant que document de référence, devra apporter au MNDCP des réponses précises et objectives liées à tous les besoins du domaine en proposant une politique de gestion adaptée à l'ensemble des différentes unités paysagères qui composent et caractérisent son site, tout en y intégrant la dimension environnementale.

Son élaboration se basera sur une connaissance exhaustive

- des études déjà réalisées;
- des projets de restauration conduits par la DRAC NA;
- des projets de mise en valeur des espaces contenus dans le PSC de l'établissement.

Annexe n°7 Fiche pratique-Plan de gestion jardins

1. OBJECTIFS DE L'ETUDE

Les nouvelles problématiques de gestion écologique et les perspectives d'évolution des effectifs de jardiniers de l'Etat, imposent de mener une réflexion prospective sur la gestion du domaine de Pau.

Le plan de gestion, résultat de l'étude, devra définir, entre autres, les moyens humains, matériels et financiers à mettre en œuvre pour conserver et gérer durablement et efficacement le domaine du château de Pau,

- en s'appuyant sur l'analyse des coûts de gestion actuels (travaux d'entretien réalisés par le service des jardins de l'établissement et par des sociétés extérieures),
- en déterminant la nature des travaux relevant des métiers d'art propres au MCC, des métiers de la maintenance pouvant être assurés en interne ou exercés par des entreprises extérieures.

Le plan de gestion constituera un outil:

- de gestion technique pour le service des jardins
- stratégique et prospectif pour la direction de l'établissement

Outil de gestion scientifique, technique, sanitaire et économique pour le service des jardins, il proposera un dispositif de gestion permettant de conserver et d'accroître la valeur patrimoniale et environnementale du domaine en s'appuyant sur son état actuel et les perspectives de restauration et d'évolutions futures.

Il intégrera la dimension environnementale en s'attachant aux questions relatives à la **transition écologique**.

Il devra répondre aux questions suivantes:

- comment conserver et gérer un domaine protégé au double titre des monuments historiques et des sites classés au titre de l'environnement?
- comment préserver la pérennité territoriale et l'identité paysagère du parc?
- comment améliorer la gestion des structures végétales?

Document de programmation, il dégagera des objectifs dans le domaine des travaux d'entretien, de réparation, de restauration

Les propositions qui seront formulées devront être immédiatement opérationnelles et comporter:

- une planification des interventions et des actions à mener à court, moyen et long terme, offrant une visibilité sur les 20 années à venir. Celle-ci devra présenter prioritairement les travaux d'aménagement des parcelles forestières sur lesquelles sont prévus d'importants abattages de mise en sécurité au cours de l'année 2017.
- un plan de financement
- la conception d'outils d'évaluation.

Il permettra à l'établissement de définir une organisation cohérente des moyens humains et financiers nécessaires à la conservation et mise en valeur du domaine et d'anticiper les besoins en gestion.

Document prospectif, il s'articulera avec le Projet Scientifique et Culturel et le schéma directeur de travaux du Musée national et domaine du château de Pau.

2. COMPÉTENCES REQUISES

Le chef de projet de l'équipe pluridisciplinaire qui mènera la mission, devra être un paysagiste, ayant plus de 5 ans d'expérience, compétent en histoire des jardins et dans les problématiques du patrimoine classé monument historique.

Peuvent se porter candidats les titulaires d'un diplôme national délivré par une école de paysage française ou reconnu par la fédération française du paysage (FFP) ou par la Fondation européenne pour l'architecture du paysage (EFLA) ou délivré par une école figurant sur la liste de la fédération internationale des architectes paysagistes (IFLA).

L'équipe pluridisciplinaire devra présenter des compétences dans les domaines suivants :

- histoire de l'art des jardins
- horticulture
- gestion différenciée et écologique des jardins
- gestion arboricole et sylvicole
- inventaire et analyse de la biodiversité et de l'ingénierie écologue

Cette équipe comprendra également :

- une expertise en contrôle de gestion pour l'analyse des dépenses et des moyens d'entretien des jardins
- une compétence DAO et infographie pour la présentation des documents de restitutions.

Le titulaire s'adjoindra toutes les compétences qu'il jugera utile pour répondre au projet, toutefois des compétences dans le domaine de la sociologie ainsi que dans celui de l'intégration d'oeuvres artistiques contemporaines pourront être appréciées par le Maître d'ouvrage.

3. PRESENTATION DU DOMAINE

3.1 Situation administrative

Le domaine national du château Henri IV a été rattaché au service à compétence nationale (SCN) du Musée national du château de Pau, par arrêté du 26 avril 2013.

Cette décision réunit l'ensemble que constituent le château et son parc sous le nom de Musée national et domaine du château de Pau, après 143 ans d'évolutions administratives indépendantes des deux entités.

Le SCN relève du service des musées de France de la direction générale des Patrimoines (Ministère de la culture et de la communication).

Il a spécifiquement « *pour mission, à titre permanent... d'ouvrir au public les éléments immobiliers, bâtiments, parcs et jardins et dans le cadre des orientations fixées par le service des musées de France de la Direction générale des patrimoines... d'exposer, en vue de l'éducation et du plaisir du public, les collections appartenant à l'État et inscrites sur l'inventaire des musées nationaux dont il a la charge.* » (arrêté du 26 avril 2013).

Son directeur, nommé par le Ministre de la culture et de la communication sur proposition du directeur

général des patrimoines, est ordonnateur secondaire des recettes et des dépenses de fonctionnement du service ainsi que des crédits d'investissement qui lui sont délégués en matière de restauration des collections et des travaux d'entretien, de réparation et d'aménagement des immeubles et de leurs équipements. Il est habilité à négocier et à passer des contrats et marchés. Il exerce son autorité sur l'ensemble des personnels.

Conformément au décret n° 2011-574 du 24 mai 2011, l'Architecte de Bâtiments de France est désigné par le préfet de région sur proposition du directeur régional des affaires culturelles comme conservateur du monument, bâtiments et jardins compris. Il est notamment chargé du suivi de la réalisation des travaux d'entretien et de réparation ordinaire de cet ensemble.

3.2 Etat des lieux

Annexe n°2: Bref historique du château et de son domaine

3.2.1 L'héritage

La première mention connue de jardins date de 1418. Elle concerne la terrasse du Midi.

Le domaine royal atteint son apogée au XVI^{ème} siècle. Il se caractérise alors par une juxtaposition de plusieurs ensembles clos, savamment articulés et reliés entre eux. Chaque ensemble a sa composition et sa fonction propres : garenne, vigne, Basse-Plante, parterre, bois, etc. Cette composition perdurera jusqu'au XVIII^{ème} siècle, malgré l'entretien déficient des jardins les plus précieux (broderies, parterres, topiaires...). Son lent dépérissement, les amputations et modifications survenues depuis lors ont contribué à brouiller son image.

Les aménagements qui interviennent au XIX^{ème} siècle ne se superposent que très partiellement à la structure héritée des XVI^{ème}-XVIII^{ème} siècles. Ils sont interrompus en 1870, sans avoir jamais été totalement réalisés.

Dans les années 1990, l'état sanitaire du domaine était jugé préoccupant. Le manque de moyens récurrent pendant la seconde moitié du XX^{ème} siècle n'avait pas permis de régénérer la végétation ni d'entretenir les ouvrages bâtis. Le Ministère de la culture et de la communication décide d'engager la restauration de l'ensemble à partir de 1999, alternant travaux d'urgence et de mise en valeur. Ouvrant autrefois sur la campagne à l'ouest, le domaine est aujourd'hui un parc urbain.

Annexe n°3: Description par grands ensembles

3.2.2 Richesse des collections végétales

- **Les plantes anciennes**

Le domaine national conserve un patrimoine de plantes anciennes (onze variétés recensées) issues des traditions de mosaïculture du XIX^{ème} et du début du XX^{ème} siècles.

- **Sujets et alignements remarquables :**

Trois alignements de platanes plantés sous le Second Empire sont répertoriés:

- un sur le côté nord des terrasses du château
- un vestige d'un ancien alignement souligne le tracé de l'allée de la Reine (17 sujets) ;
- un alignement (44 sujets) borde le pied de la falaise au sud à l'extrémité ouest du parc et culmine à 55 mètres.

Des sujets isolés ponctuent les vestiges du parc romantique.

Un platane de 1821 a été préservé dans la Basse-Plante.

3.3 Eléments particuliers

3.3.1 Contraintes d'urbanisme et protections

- **PLU :**

- Le château et ses abords immédiats (terrasses et jardins) sont classés en zone UE A (zonage destiné notamment aux ouvrages ou installations d'intérêt général et leurs annexes).
- Le parc et la Basse-Plante sont classés en zone N (zone naturelle classée, strictement protégée).

- **ZPPAUP :** le château et le parc sont hors de la ZPPAUP

- **classement au titre des Monuments historiques:** depuis 2004.

- **classement au titre des sites et monuments naturels de caractère artistique :**

1921: bordure sud de la ville de Pau, depuis le parc Beaumont, jusqu'à l'entrée du parc (terrasses sud du château et sud de la Basse-Plante comprises);

1944: le grand parc.

- **classement Natura 2000 :** depuis 2001, pour protéger l'habitat du pique-prune, petit coléoptère inféodé aux vieux chênes. À cette occasion un inventaire de l'entomofaune fait état de plus de 150 espèces de coléoptères, pour certaines rares, dans le bois du château.

3.3.2 Risques naturels et industriels

- risques climatiques: fortes précipitations orageuses et phénomènes météorologiques extrêmes provoquant des chutes de branches et d'arbres.
- risques liés à la pollution atmosphérique résultant des activités urbaines
- risques d'inondation et de crues torrentielles: la partie sud du domaine, voisine du gave de Pau se trouve en zone inondable
- risques sismiques: Pau est classé en zone de sismicité 4
- risque industriel: à une trentaine de kilomètres de Pau, le site de Lacq est classé SEVESO
- risques liés au transport de matières dangereuses: les principales voies de transport convergent vers Lacq en empruntant la vallée du gave de Pau (autoroutes, routes, voies ferrées, canalisations enterrées)

3.4 Personnel

Le service des jardins se compose au 1^{er} janvier 2017 de 11 agents répartis de la façon suivante:

- Chef de travaux d'art, chef de service: 1
- Techniciens d'art : 5
- Adjoints techniques des administrations de l'Etat (ATMC) : 5

Moyenne d'âge : 48 ans

50% des effectifs a dépassé 50 ans; 15% a atteint 60 ans en 2016.

Les agents interviennent sur la gestion à long, moyen et court terme

Leurs missions comprennent:

- l'entretien quotidien du domaine, des bâtiments et des matériels mis à leur disposition
- la conservation du jardin historique et du patrimoine végétal
- la production des plantes à massif, des arbres et arbustes
- le suivi des projets de restauration
- la participation aux manifestations de type " rendez-vous aux jardins " et " les journées européennes du patrimoine"

Les entreprises extérieures et associations de réinsertion interviennent sur les tâches exigeant un investissement important en matériel et/ou sans forte valeur ajoutée:

- travaux d'élagage et d'abattage
- nettoyage des parcelles forestières

3.5 Usage actuel des lieux

Situé au cœur du quartier historique de la ville, le domaine s'inscrit naturellement dans un parcours de promenade publique privilégié correspondant aux espaces classés en 1921 au titre des sites et monuments naturels de caractère artistique.

- Les conditions d'accès et la fréquentation sont différenciées en fonction des ensembles auxquels elles s'appliquent:

- le grand parc, est ouvert en continu au public, bien qu'il dispose de clôtures et de grilles susceptibles d'être fermées la nuit. Il est essentiellement fréquenté par les palois (riverains ou non) pour la promenade d'agrément et pour des activités sportives.

- la Basse-Plante et les Terrasses du château (jardins) sont ouvertes 7 jours sur 7 y compris le 25 décembre, le 1^{er} janvier et le 1^{er} mai

du 15 juin au 14 septembre

de 8h30 à 19h30 (début de la fermeture à 19h15)

du 15 septembre au 14 juin

de 8h30 à 18h30 (début de la fermeture à 18h15)

Elles sont également très fréquentées par les habitants; les touristes étendent leur découverte du château à ses extérieurs immédiats (terrasses et jardins) plus rarement à la Basse-Plante.

Cependant aucun comptage ne permet de quantifier ces données.

- Le pique-nique est autorisé dans la Basse-Plante et le parc
- Le domaine du château est référencé comme un équipement sportif "jeunesse et sport" (courses d'orientation).
- Des manifestations sont régulièrement organisées par le service des publics du château en étroite collaboration avec le service des Jardins, sur les Terrasses et sur la Basse Plante:
Rendez-vous aux jardins,

Portes du Temps,
Journées du Patrimoine,
Nuit des Musées,
projections cinématographiques,
installations d'art contemporains.

Des visites guidées du domaine, des accueils spécifiques et des animations conduites par les agents du service des jardins ont lieu pour les "Rendez-vous aux jardins" et les journées du Patrimoine.
Le parc est peu utilisé : deux à trois manifestations seulement y ont été organisées dans les 15 dernières années.

La gestion de cette fréquentation, la sécurité des biens et des personnes, le contrôle des accès, les opérations d'ouverture et de fermeture des portes et des grilles sont assurés par le service d'accueil et de surveillance.

La collecte des déchets dans les poubelles est assurée par le service communautaire de collecte des ordures ménagères.

4. CONTENU DE L'ÉTUDE

Pour hiérarchiser à court, moyen et long terme les actions à entreprendre dans le cadre du plan de gestion, l'étude devra comporter un état des lieux complet dans les domaines indiqués dans ce chapitre.

Elle devra dans un second temps dégager :

- les priorités d'interventions techniques pour la mise en oeuvre du plan de gestion
- les priorités d'interventions pour offrir les meilleures conditions d'accueil des publics

Il est à noter que le domaine de Pau dispose déjà d'un corpus important d'études dans le domaine historique et documentaire ainsi que d'études préalables aux travaux de restauration en cours depuis 1999 consultable sur place (SCN, UDAP) ou auprès des services de la CRMH de la Drac ALPC (Bordeaux).

Annexe n°4: Etudes et ressources

Annexe n° 5 : Liste des travaux réalisés

4.1 Etat des lieux

4.1.1 Relevés cartographiques

A partir des relevés cadastraux et des données IGN, notamment sa couverture orthophotographique du territoire, ou de tout autre moyen qu'il pourrait proposer, le prestataire devra fournir des relevés cartographiques orthonormés qui pourront être intégrés dans un système d'information géographique (KGIS, SIG).

Il devra fournir entre autres,

- un plan à jour de l'ensemble du domaine avec représentation des courbes de niveau
- un relevé des réseaux techniques enterrés (secs et humides) y compris des réseaux publics
- un relevé de l'implantation des végétaux (bosquets, alignements, arbres remarquables)
- un relevé de la voirie et du mobilier

Ces documents devront pouvoir être utilisés par l'ensemble des services de l'établissement et en particulier

- le service des jardins, pour la gestion du parc et des jardins
- le service des publics pour la réalisation de différents supports de médiation
- le service de la communication pour la réalisation d'actions de communication (signalétique, site internet, applications numériques, supports papier etc...)
- le service Travaux-Maintenance

4.1.2. Récolement des recherches historiques et documentaires

De nombreuses recherches historiques et documentaires ont déjà été effectuées sur le domaine. L'étude préalable à la restauration du domaine national de Pau menée en 1996 comporte un volume consacré à l'approche historique (recherche de textes, de documents figurés, essai de synthèse). Le prestataire se limitera donc à récolter les documents produits depuis cette date.

Il prendra connaissance de ces données pour alimenter sa compréhension du site et justifier ses propositions.

4.1.3. Récolement, synthèse et analyse critique des études techniques et travaux déjà réalisés.

Le prestataire devra collecter et éventuellement compléter les études existantes: Il s'appuiera sur la liste des travaux exécutés depuis 1950.

4.1.4 Récolement, synthèse et analyse critique des études déjà menées sur les végétaux

A partir des plans et études existants, l'étude procédera

- à une mise à jour des inventaires des végétaux structurants, arbres et arbustes, sujets et alignements remarquables, plantes et flore sauvage.
- au recolement et à la synthèse des investigations déjà menées sur les végétaux (études phytosanitaires). Elle les réactualisera et éventuellement les complétera.
- Elle s'intéressera à la nature physico-chimique des sols en fonction de la végétation et fournira les documents copréspondants: carte géologique/ carte de végétation/relevé pédologique. Elle évaluera leur résistance, leurs sollicitations, leur durée de vie et leur compatibilité avec l'exploitation actuelle et projetée.

Ce travail conduit à déterminer l'intérêt botanique, historique ou paysager de chaque groupe de sujets, son potentiel d'avenir (espérance de maintien physiologique).

La forêt qui constitue un ensemble fragile (zones d'implantation à très forte pente, éboulements de la falaise, vieillissement des sujets, bouleversement des sols dus à la construction du tunnel routier sous le parc) fera l'objet d'un point spécifique.

4.1.5 Synthèse des études génériques sur les nouvelles épiphyties susceptibles de se développer

Le réchauffement climatique entraîne l'apparition et le développement de nouveaux prédateurs et de nouvelles maladies touchant les végétaux. Le prestataire restituera de manière synthétique l'état des connaissances dans ce domaine pour le sud de l'Europe et le sud-ouest de la France.

4.1.6 Environnement et développement durable

Le prestataire devra procéder à une analyse et un bilan des utilisations d'eau, d'herbicides et autres produits phytosanitaires, déchets (tonte, feuilles, bois...) d'engins à moteur (détérioration des sols, nuisances sonores).

Il définira les orientations nécessaires afin d'intégrer une dimension environnementale dans la gestion du domaine, tant par les équipes de jardiniers que par les entreprises extérieures intervenant sur le site.

Il devra notamment prendre en compte dans ses propositions les dispositions contenues dans la loi n° 2014-110 du 6 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national.

Il devra procéder à la mise à jour du relevé de la faune et de l'entomofaune et de leurs principaux habitats, réservoirs de biodiversité.

Il devra étudier le protocole à mettre en place pour obtenir le label environnemental du domaine

4.1.7 Analyse paysagère du domaine et de son environnement immédiat

Le prestataire effectuera l'analyse paysagère du domaine et restituera une synthèse des projets d'urbanisme de la ville de Pau dans ses environs pour permettre à l'Etat et à la collectivité territoriale d'harmoniser leurs interventions éventuelles sur leurs domaines respectifs.

4.1.8 Utilisation du lieu

Le prestataire établira la synthèse de l'activité actuelle du domaine: visiteurs, concessions, manifestations, locations, tournages de films, interventions d'entreprises extérieures, autres occupants et procédera à son analyse.

4.1.9 Evaluation financière et technique du mode de gestion

• Evaluation de la gestion

Le prestataire procédera à une analyse critique du mode de gestion actuel, en concertation avec le maître d'ouvrage. Toutes les tâches effectuées par le service des jardins du Musée national et domaine du château de Pau seront répertoriées, analysées, quantifiées.

Toutes les tâches effectuées par les entreprises extérieures, notamment de maintenance, seront également répertoriées, analysées et quantifiées.

• Analyse financière

Le prestataire procédera à une analyse financière de l'entretien du domaine par catégorie de travaux (coût de fonctionnement y compris la masse salariale, amortissement du matériel agricole, coût des tâches sous traitées), recettes du domaine...

4.2 Priorité d'interventions techniques

4.2.1. Plan de gestion

Le plan de gestion devra développer deux documents techniques de planification:

- **un planning annuel d'entretien établi en fonction des saisons et des événements, précisant**
 - les tâches relevant des savoir-faire spécifiques aux jardiniers d'art
 - les tâches pouvant être déléguées en prestations de service aux entreprises extérieures ou sous d'autres formes de partenariat (associatifs, insertion sociale, etc)
 - les tâches d'entretien annuel récurrent (fréquences des tontes, tailles et remplacement de végétaux, nettoyage, désherbage, etc.) et d'entretien ponctuel (élagages, tailles de mise en forme, etc.).
 - les tâches supplémentaires identifiées dans le cadre de cette étude.
 - l'organisation des tâches dans un mode de gestion différencié et écologique concourant à la protection de la biodiversité.
 - une estimation justifiée des coûts de fonctionnement du domaine incluant la masse salariale, les besoins en investissement (renouvellement ou acquisition de matériels), la sous-traitance, etc.
 - des solutions de valorisation des produits du domaine (identification des produits exploitables, identification des modalités de cession et des intervenants)
 - l'identification des compétences nécessaires à la gestion : encadrement / personnel d'exécution / gestion de la sous-traitance.
- **un programme de travaux pluriannuels coordonné avec le programme de restauration du domaine proposé par l'architecte en chef des monuments historiques, présentant une planification des interventions et des actions à mener à court , moyen et long terme,**
 - les travaux à court terme (1 à 5 ans) comporteront
 - des propositions clairement identifiées d'aménagement des parcelles forestières sur lesquelles sont prévus d'importants abattages de mise en sécurité au cours de l'année 2017.
 - des propositions de travaux de rattrapages d'entretien et de mise en sécurité à moyen terme (5 à 10 ans),
 - les travaux à moyen et long terme (10 à 20 ans) porteront sur la conservation du patrimoine végétal au travers d'interventions de réparation

Les propositions du prestataire devront être adaptées à l'histoire, à la conservation, à l'utilisation actuelle du jardin et à la programmation des divers projets en cours. Il devra anticiper les besoins de gestion (ressources humaines et crédits de fonctionnement) occasionnés par les projets en cours ou à venir (Projet Scientifique et Culturel de l'établissement, schéma directeur de travaux).

4.2.2 - Indicateurs

Le prestataire définira une méthodologie de contrôle et les indicateurs à prendre en compte pour le suivi et l'évaluation annuelle des différents objectifs du plan de gestion.

4.3 Priorité d'interventions pour améliorer l'accueil du public

Le projet scientifique et culturel (PSC) du Musée national et domaine du château de Pau, validé par la commission scientifique des musées nationaux (CSMN), le 29 octobre 2015 fait état d'un certain nombre de projets destinés à améliorer les prestations et services proposées pour la visite du domaine (c.f. annexe n°6).

Après avoir fait la synthèse des points critiques relevés par les différents services du SCN et des partenaires, le prestataire proposera une programmation des opérations nécessaires à l'amélioration de l'accueil des usagers locaux, des touristes, des personnes handicapées et des sportifs.

Il préconisera

- un dispositif d'accès qui garantisse l'usage paisible des lieux
- un dispositif et/ou une méthode fiable de comptage des flux en fonction des trois ensembles qui constituent le domaine

•

Il tiendra compte notamment des besoins générés par les projets en termes

- de services à créer pour les visiteurs (toilettes, buvettes)
- d'accessibilité pour les visiteurs en situation de handicap
- de signalétique informative, directionnelle et de mobilier ainsi que leur implantation ,

- d'équipements complémentaires (éclairage, y compris de sécurité, sonorisation, bornes d'appel, bornes wifi, compteurs forains)
 - pour l'exploitation courante du site
 - pour la mise en oeuvre et le développement d'événementiels et de mise à disposition/location d'espaces.

Il effectuera la synthèse et la planification des divers projets en cours, travaux MH, travaux techniques, travaux pour le public, travaux de végétalisation...) de façon à fournir au maître d'ouvrage un tableau des espaces du domaine utilisables pour le développement de ses projets sur les dix prochaines années.

Annexe n°6: Projets

5. DEROULEMENT DE L'ETUDE

5.1 Durée globale

La durée globale de l'étude est fixée à vingt quatre mois à partir de la notification du contrat d'étude. Cette durée permettra d'intégrer les constats saisonniers de l'activité du domaine ainsi que les délais de validation par le maître d'ouvrage et le COPIL de chacune des phases décrites ci-dessous. Elle pourra être prolongée par décision du maître d'ouvrage ou sur demande motivée du titulaire.

5.2 Phasages

L'étude sera organisée en quatre phases.

- **Phase I** : état des lieux et analyse du mode de gestion (points 4.1.1 à 4.1.9 du présent document)
- **Phase II** : priorités d'interventions techniques (grandes orientations du plan de gestion) et définition des indicateurs de suivi .
- **Phase III** : priorités d'interventions pour l'accueil des publics
- **Phase IV** : Élaboration des propositions définitives et mise en forme du plan de gestion

6 COMITE DE PILOTAGE/ CONCERTATION

6.1. Comité de pilotage

Le maître d'Ouvrage souhaite s'adjoindre des compétences extérieures. Un comité de pilotage (COPIL) est donc créé pour accompagner l'ensemble de la démarche.

Une réunion de lancement permettra au COPIL d'apporter au titulaire toutes les précisions utiles au bon déroulement de sa mission et de valider son calendrier d'intervention.

A l'issue de chacune des phases de l'étude, le titulaire en restituera les résultats au COPIL pour échanges avant validation.

De même le titulaire présentera le plan de gestion issu de l'étude au cours d'une restitution finale au COPIL pour échanges avant validation.

Le titulaire aura la charge d'organiser les réunions du comité de pilotage selon les modalités définies à l'article 7 du présent CCTP.

6.2 Concertation

Le maître d'Ouvrage souhaite obtenir un plan de gestion réalisé en concertation avec les équipes du SCN Musée national et domaine du château de Pau.

Le titulaire devra organiser des réunions de travail (autant que nécessaire) avec les équipes du Musée national et domaine du château de Pau constituées en groupe projet notamment pour la collecte des données devant figurer dans l'état des lieux .

En outre, à l'issue de chacune des phases de l'étude, des réunions de restitution après validation seront organisées pour les personnels du service des jardins et les chefs de service afin de les tenir informés de la progression du travail.

Après validation définitive du plan de gestion, une réunion de restitution finale devra être faite à tous les personnels de l'établissement et à ses partenaires.

Des réunions supplémentaires pourront être demandées par le Maître d'Ouvrage.

Annexe n°8 : Acteurs et partenaires

7 ORGANISATION DES RÉUNIONS

A l'exception de la réunion de lancement de l'étude qui sera organisée par le maître d'ouvrage, le titulaire devra organiser et animer toutes les réunions prévues au présent cahier des charges.

Les réunions se tiendront dans les locaux du Musée national et domaine du château de Pau, à Pau (Pyrénées-Atlantiques), sauf exception à la demande du maître d'ouvrage.

Le prestataire devra:

- diffuser au moins trente jours à l'avance au maître d'ouvrage les documents de travail qui serviront de support aux échanges au cours des réunions du COPIL afin que le maître d'ouvrage les valide avant transmission aux membres du COPIL
- diffuser au moins 10 jours à l'avance les convocations et documents de travail validés par le maître d'ouvrage aux membres du COPIL ,
- animer les réunions en salle et éventuellement sur le terrain,
- présenter les propositions sur supports graphiques et visuels,
- rédiger et diffuser le compte-rendu des réunions aux membres du COPIL,
- préparer et animer les restitutions aux équipes du MNDPC et aux partenaires

8 COMMUNICATION

Le plan de gestion fera l'objet d'opérations de communication auprès des personnels de l'établissement, de la tutelle, des partenaires et du grand public.

Le titulaire devra fournir au maître d'ouvrage un plan de communication destiné à assurer pour le public la visibilité et la mise en valeur des actions existantes et/ou préconisées par le plan de gestion notamment dans le domaine de l'environnement et du développement durable.

9 LIVRABLES

Devront être remis au Maître d'Ouvrage:

- l'ensemble des documents constitutifs de l'état des lieux énumérés au chapitre IV du présent CCTP– Contenu de l'étude
- un rapport final comportant la synthèse de l'étude et le plan de gestion proprement dit, établi en 4 exemplaires papier (format A4), reliés et 2 exemplaires numérisés.

L'ensemble de ces documents, qui auront été validés au moment des restitutions prévues pour chacune des phases (chapitre 5 et 6 du présent CCTP), sera rédigé en français sans faute d'orthographe.

- un plan de communication permettant au maître d'ouvrage d'organiser une communication ultérieure sur le plan de gestion du domaine à l'intention de ses publics

Ils seront fournis au format PDF remis sur une première clé USB.

Devront également être fournis sur une seconde clé USB:

- les textes et tableaux constitutifs du rapport aux formats natifs : doc, docx , xls, xlsx ,
- les documents iconographiques au format TIFF
- les plans et relevés informatisés aux formats TIFF et Autocad DWG.